

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le sept octobre à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 2 octobre 2015

PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC- WILLOCQ A. - VUILLEMIN M. - CESBRON R. - ENDUIT C. - DAILLÈRE F. - LECOMTE C. - BATISTA DA CUNHA H.

ABSENTS EXCUSÉS : MARTIN-JOVÉ O. - BOUTET JH.

Procuration de M. Jean-Hugues BOUTET à M. Patrice GAUTHIER

M. Ronan CESBRON a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 9 septembre est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS EN 2015 CM20151007-001

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

Pour le domaine public routier :

30 € par kilomètre et par artère en souterrain

40 € par kilomètre et par artère en aérien

20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour le domaine public non routier :

1000 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien

650 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01).

Considérant que les tarifs maxima applicables en 2015 découlent des calculs suivants :

Moyenne année 2014 = (Index TP01 de décembre 2013 + mars 2014 + juin 2014 + septembre 2014)/4

Moyenne année 2005 = (Index TP01 de décembre 2004 + mars 2005 + juin 2005 + septembre 2005)/4

Soit :

$(703,8 + 698,4 + 700,4 + 700,5) / 4 = 700,775$

$(513,3 + 518,6 + 522,8 + 534,8) / 4 = 522,375 = 1.34152$ (coefficient d'actualisation)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide :

- de fixer pour l'année 2015 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

40,25 € par kilomètre et par artère en souterrain

53,66 € par kilomètre et par artère en aérien

26,83 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non routier :

1 341.52 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien

871.99 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- que ces montants seront **revalorisés** au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005 .

- d'inscrire annuellement cette recette au **compte 70323**.

- **Après une déclaration des réseaux France Télécom au 31/12/2008, le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Boismé et suite à un courrier de France Telecom en 2011, est de :**

-17.22 kilomètres de conduite en sous-sol

-26.10 kilomètres d'artères aériennes

Soit pour 2015 : (17.22 x 40.25 €) + (26.10 x 53.66 €) = 2 093.63 €

arrondi à 2 094.00 Euros

- de charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOTISSEMENT « QUARTIER DURABLE » CM20151007-002

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de Monsieur le Trésorier de Bressuire, il faut régulariser les anomalies comptables du budget lotissement « Quartier durable ». Il est donc proposé la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	481 555,36		518 525,80	518 525,80	518 525,80
33 EN-COURS DE PRODUCTION DE	481 555,36		518 525,80	518 525,80	518 525,80
3351 Terrains	481 555,36		518 525,80	518 525,80	518 525,80
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			7 622,00	7 622,00	7 622,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			7 622,00	7 622,00	7 622,00
1328 Autres			7 622,00	7 622,00	7 622,00
TOTAL SECTION	481 555,36	0,00	526 147,80	526 147,80	526 147,80

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			518 525,80	518 525,80	518 525,80
33 EN-COURS DE PRODUCTION DE			518 525,80	518 525,80	518 525,80
3351 Terrains			518 525,80	518 525,80	518 525,80
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			7 622,00	7 622,00	7 622,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			7 622,00	7 622,00	7 622,00
1328 Autres			7 622,00	7 622,00	7 622,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	526 147,80	526 147,80	526 147,80

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			41 761,44	41 761,44	41 761,44
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			41 761,44	41 761,44	41 761,44
605 Achats de mat.,équip.& travx			41 761,44	41 761,44	41 761,44
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	70 000,00		518 525,80	518 525,80	518 525,80
71 PRODUCTION STOCKEE (OU DES	70 000,00		518 525,80	518 525,80	518 525,80
71355 Variation des stocks de terrai	70 000,00		518 525,80	518 525,80	518 525,80
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			7 622,00	7 622,00	7 622,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			7 622,00	7 622,00	7 622,00
6743 Subventions de fonctionnement			7 622,00	7 622,00	7 622,00

TOTAL SECTION	70 000,00	0,00	567 909,24	567 909,24	567 909,24
----------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			518 525,80	518 525,80	518 525,80
71 PRODUCTION STOCKEE (OU DES			518 525,80	518 525,80	518 525,80
71355 Variation des stocks de terrai			518 525,80	518 525,80	518 525,80
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			49 383,44	49 383,44	49 383,44
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			49 383,44	49 383,44	49 383,44
774 Subventions exceptionnelles			49 383,44	49 383,44	49 383,44

TOTAL SECTION	0,00	0,00	567 909,24	567 909,24	567 909,24
----------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, accepte cette décision modificative n°1 pour le budget Lotissement « Quartier Durable » 2015 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOTISSEMENTS « LE MUSCADET » CM20151007-003

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de Monsieur le Trésorier de Bressuire, il faut régulariser les anomalies comptables du budget lotissements « Le Muscadet ». Il est donc proposé la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	6 759,16		6 759,16	6 759,16	6 759,16
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET F	6 759,16		6 759,16	6 759,16	6 759,16
1068 Excédents de fonctionnement ca	6 759,16		6 759,16	6 759,16	6 759,16
TOTAL SECTION	6 759,16	0,00	6 759,16	6 759,16	6 759,16

INVESTISSEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			6 759,16	6 759,16	6 759,16
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET F			6 759,16	6 759,16	6 759,16
1068	Excédents de fonctionnement ca			6 759,16	6 759,16	6 759,16
TOTAL SECTION		0,00	0,00	6 759,16	6 759,16	6 759,16

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			6 759,16	6 759,16	6 759,16
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			6 759,16	6 759,16	6 759,16
7785	Excédent d'investissement tran			6 759,16	6 759,16	6 759,16
TOTAL SECTION		0,00	0,00	6 759,16	6 759,16	6 759,16

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
65	AUTRES CHARGES DE GESTION			6 759,16	6 759,16	6 759,16
65	AUTRES CHARGES DE GESTION			6 759,16	6 759,16	6 759,16
658	Charges diverses de gestion			6 759,16	6 759,16	6 759,16
TOTAL SECTION		0,00	0,00	6 759,16	6 759,16	6 759,16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, accepte cette décision modificative n°1 pour le budget Lotissements « Le Muscadet » 2015 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

4. DECISION DE NON-REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE POUR LA POSTE ET LE FOYER DES JEUNES CM20151007-004

Monsieur Eric DIGUET présente deux propositions pour le changement de la chaudière émanant de 2 entreprises :

- AUGER : 2811.04 € TTC
- Sanitherm 2514.07 € TTC

Autre option proposée : mettre des radiateurs électriques ce qui serait une solution à moindre coût car on ne connaît pas le devenir de ces locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de ne pas remplacer la chaudière et de réutiliser des radiateurs électriques en attendant une décision sur ce bâtiment.

5. PROJET LOCAL PLAN D'EAU :

Si création d'un point d'eau en libre-service au niveau de l'abri : les agents craignent des dégradations récurrentes.

Le Conseil Municipal choisit d'évaluer les potentialités d'une petite salle au plan d'eau. Sujet à revoir ultérieurement.

6. TRAVAUX SUR FACADE MAIRIE CM20151007-005

Monsieur Eric DIGUET présente deux devis pour les travaux à effectuer sur la façade de la mairie comprenant dépose et pose de la gouttière sur le côté gauche de la mairie, habillage de la corniche en façade, mise en place d'appuis de fenêtres en alu et nettoyage des gouttières.

- PG MOINE : 4 322.95 € HT
- FBM : 5 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, suit l'avis de la commission et choisit l'entreprise PG MOINE pour 4 322.95 € HT. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

7. CHOIX DU SYSTEME ANTI-HUMIDITE SUR LA MAIRIE CM20151007-006

Monsieur Eric DIGUET présente deux devis pour le système visant à la suppression de l'humidité de la mairie :

- AQUAPOL : 6 262.00 € TTC – 25 ans de garantie
- HUMIDISTOP : 4 500.00 € TTC – 10 ans de garantie

S'il n'est pas constaté de changement au bout de 2 ans, l'entreprise AQUAPOL rembourse la totalité du devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de choisir la proposition d'AQUAPOL pour 6 262.00 € TTC. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

8. PROJET CENTRE-BOURG

Les priorités ont été définies lors de la dernière visite du bureau d'études. Il s'agit :

- D'une boulangerie avec épicerie
 - D'un salon de coiffure
 - Une agence postale municipale
 - Un pôle médical (tranche conditionnelle)
 - Espaces couverts (ouvert) pour commerçants non sédentaires
- Présentation par Deux-Sèvres Aménagement le 14 octobre à 20h30.

QUESTIONS DIVERSES :

1. REMBOURSEMENT FACTURE N°1346 DU 7/10/2015 TABAC PRESSE LOTO LA CHAPELLE SAINT-LAURENT CM20151007-008

Un agent communal est allé acheter une pile bouton pour la commune de Boismé au Tabac Presse Loto de la Chapelle Saint-Laurent le 7/10/2015. N'ayant pas de compte ouvert, il a réglé 4.80 € sur ses propres deniers. M. le Maire propose de le rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide de rembourser les 4.80 € à l'agent concerné et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

2. TELETHON

La Commune offre l'apéritif sans le service. Commande sera passée par la commune et la livraison sera effectuée directement à la salle.

3. REPAS DU CCAS : Mercredi 14 octobre à 12 h.

4. FOYER DES JEUNES : Un nouveau bureau a été élu. 24 jeunes sont inscrits. Lors de la dernière réunion avec les jeunes et les parents, un point sur la situation a été fait. Il a été précisé que le règlement devait être respecté notamment en ce qui concerne les horaires de la fermeture fixée provisoirement à 22h30 et l'interdiction de la consommation d'alcool.

5. **VILLAGES FLEURIS** : Boismé n'a pas été retenu dans les 6 coups de cœur attribués mais le travail effectué a été remarqué par le jury.
6. **ECOQUARTIER DU LAC** : La voirie effectuée en fin de commercialisation des parcelles. En effet, si elle est faite dès les premières maisons, le risque est de voir le travail réalisé détruit par les camions nécessaires à la construction des autres maisons sur les parcelles restantes.
7. **CONVERSION D'UNE FERME EN BIO ET DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI** :
 Cette exonération a déjà cours pour les jeunes agriculteurs. Pour bénéficier d'une exonération pour l'année N+1, il fallait délibérer avant le 30 septembre. Décision remise à un prochain Conseil Municipal.
8. **COURRIER DES ROUTINS** : Demande de classement des chemins de la commune au PDIPR et demande d'un stop rue de la Fontaine.
9. **REUNION PUBLIQUE** : Le 19 octobre 2015 à 20h30. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres. Sur l'autre côté de la page, des infos sécuritaires seront mises pour inciter à la vigilance.

Séance levée à 0 h 38 min.

SIGNATURES

***Le Maire,
Yves MORIN
Les membres,***

***Le Secrétaire,
Ronan CESBRON***

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i> <i>Absent excusé Procuration à M. Patrice GAUTHIER</i>

<i>Mickael VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
	<i>Absent excusé</i>	
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>